Médullienne infos

Octobre 2017 #04

AVENSAN • BRACH • CASTELNAU • LE PORGE • LE TEMPLE • LISTRAC • MOULIS • SAINTE-HÉLÈNE • SALAUNES • SAUMOS

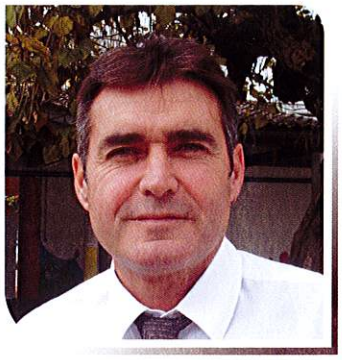

Édito

Mobilisons-nous pour notre qualité de vie !

La nouvelle loi sur la transition énergétique 2017 implique de changer nos modes de réflexion et d'action tant sur l'approvisionnement durable de l'énergie que sur nos habitudes de consommation.
Dans le même temps, il nous faut réduire l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement. La politique de gestion des déchets est ainsi une priorité absolue.

La CdC Médullienne a pris la pleine mesure des enjeux et s'implique fortement dans cette démarche qui concerne la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Nous nous lançons donc, ensemble, dans ce projet ambitieux en mettant en œuvre des actions très concrètes (voir ci-contre).

Ce projet, audacieux mais réaliste, témoigne de notre détermination à faire de la CdC Médullienne un territoire exemplaire en matière d'environnement.
Cela suppose la mobilisation de chacun d'entre nous.
Il en va de notre qualité de vie.

Christian LAGARDE
Président de la CdC Médullienne Maire de Moulis-en-Médoc

Environnement

Des actions concrètes :

- *Réaménagement de la déchetterie de Castelnau-de-Médoc afin de la moderniser et de développer de nouvelles filières de tri des déchets*
- *Généralisation et développement de la collecte sélective auprès des professionnels afin de valoriser la matière et de réduire fortement la part des déchets incinérés ou enfouis*
- *Extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques*
- *Réduction de 50 % des déchets admis en installations de stockage et progression à 65 % des tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)*
- *Modernisation des outils de collecte (containers enterrés, renouvellement du parc de véhicules…)*
- *Création d'un outil du type « recyclerie » (collecte et valorisation des objets à jeter) ou « gratuiterie » (lieu de dépôt et de récupération des objets en bon état dont on ne se sert plus)*

Avec le soutien de :

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ECO EMBALLAGES

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Communauté de Communes Médullienne

4, place Carnot, 33480 Castelnau-de-Médoc
Tél : 05 56 58 65 20 / Fax : 05 56 88 95 79
Courriel : medullienne@cdcmedullienne.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Agenda 21 :

Réduire nos déchets, c'est possible !

La loi sur la transition énergétique fixe un objectif : réduire de 10 % les déchets produits d'ici 2020 par rapport aux volumes constatés en 2010.

La CdC Médullienne s'est donc lancée dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec le soutien du Conseil Départemental de la Gironde et du cabinet Verdicité.

La phase de diagnostic a permis de réaliser un état de situation précis et encourageant. En effet, entre 2010 et 2015 notre production de déchets a déjà baissé de 25 kilos par an et par habitant !

Production de déchets par habitant et par an

Evolution de la production de déchets par catégorie
(en kg, par an et par habitant)

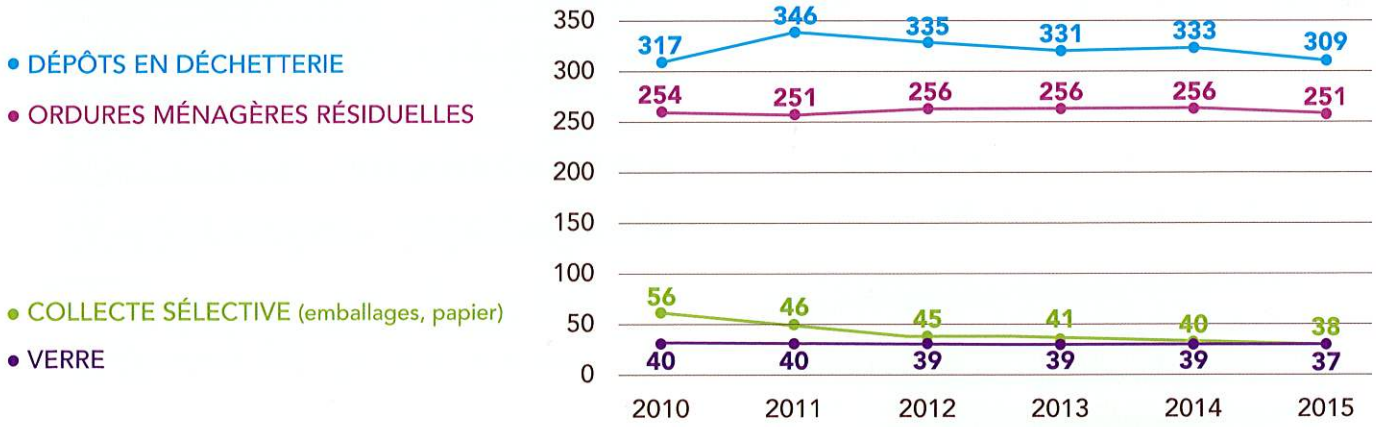

Poursuivons notre effort !

Objectif 2020 : -41 kg de déchets par an et par habitant

Des initiatives qui marchent !

Dans les différentes communes de notre territoire, de nombreuses initiatives ont déjà été prises : projet de création d'épiceries solidaires, familles optant pour le «zéro déchet». A Avensan, le conseil municipal des enfants s'est mobilisé pour réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles : tri des déchets, pesée des restes de repas…

Ces succès prouvent que la mobilisation porte ses fruits mais pour atteindre l'« objectif 2020 » il nous faut passer à la vitesse supérieure !

La CdC Médullienne a donc envisagé ***17 actions concrètes*** *validées à l'unanimité par la commission compétente.*

Après la concertation, place à l'action !

Après consultation des partenaires dans le cadre de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPD et la phase de consultation de la population qui s'est déroulée du 22 mai au 18 juin, le Conseil Communautaire a définitivement adopté le PLPD le 4 juillet dernier.

Les 17 actions concrètes
proposées par la CdC Médullienne

La sensibilisation

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire en cuisinant les restes
2. Promouvoir le «gourmet bag» (pour finir les restes chez soi)
3. Sensibiliser à l'éco-consommation
4. Mettre en place un marché local estival
5. Diffuser les documents de la Prévention des déchets

L'Éco-exemplarité

6. Eco-exemplarité des Mairies et de la CdC Médullienne
7. Organiser des manifestations éco-exemplaires
8. Lutter contre le gaspillage alimentaire et gérer les biodéchets sur site dans les écoles

Les actions nationales à relayer

9. Développer le compostage individuel
10. Développer le compostage collectif
11. Développer l'utilisation du «stop pub»

Les actions d'évitement

12. Créer une zone de réemploi (lieu où l'on dépose les objets réutilisables dont on ne se sert plus)
13. Promouvoir l'utilisation des produits d'hygiène lavables
14. Créer un annuaire de la prévention

Les actions pour les entreprises

15. Réduire les déchets des artisans, commerçants et restaurateurs
16. Réduire les déchets des gros producteurs

Tarification incitative

17. Etudier la faisabilité et l'opportunité d'une tarification incitative sur le territoire

Trier préserve l'environnement !
Réduire nos déchets, c'est possible !

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages, nous participons à la protection de l'environnement. Emissions de CO_2 évitées, eau, énergie et ressources naturelles préservées : autant de contributions à la lutte contre le réchauffement climatique.

En 2016, nous avons trié en moyenne (par habitant)

- 78 kg de déchets pour la collecte en porte à porte
- 39 kg en point d'apport volontaire (verre)

87 % des Français pratiquent ce geste quotidien

Une famille de 4 personnes qui trie ses emballages

- Evite l'émission de 115 kg de CO_2 par an soit l'équivalent de 717 km en voiture
- Permet d'économiser 688 kWh soit l'équivalent de 4 590 heures de télévision

Depuis 1993

- 30 millions de tonnes de matériaux vierges économisées
- 25 millions de m^3 d'eau économisés
- Préservation de ressources naturelles (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite...)
- Réduction de l'acidification de l'air et de la pollution de l'eau

En triant nos déchets nous offrons
une deuxième vie à nos emballages

L'acier

- 50 % de l'acier produit provient du recyclage
- 1 tonne d'acier fabriquée à partir d'emballages recyclés = 1,9 tonne de minerai de fer et 600 kg de charbon économisés
- 850 boites de conserves = un lave-linge

L'aluminium

- 30 % de l'aluminium produit provient du recyclage (il se recycle à 100 % et indéfiniment)
- 1 tonne d'aluminium fabriquée à partir d'emballages recyclés = 2,4 tonnes de bauxite et 1m^3 d'eau économisés
- 250 canettes = un cadre de vélo

Cartons et briques alimentaires

- 1 tonne de briques ou de cartons triés = 2 tonnes de bois économisées
- Ce recyclage permet la fabrication de papier peint, essuie-tout, nouveaux cartons d'emballages...
- 6 briques de soupe = 1 rouleau de papier toilette

Bouteilles et flacons en plastique

- 1 tonne de bouteilles et flacons triés = 610 kg de pétrole brut et 300 kg de gaz naturel économisés
- Nos bouteilles et flacons = fibres textiles, rembourrage pour l'industrie automobile, tuyaux et mobiliers urbains ou encore sont recyclées directement en bouteilles et flacons plastiques

Le verre

- Chaque bouteille en verre fabriquée contient plus de 50 % de verre recyclé
- Le verre se recycle à 100 % et à l'infini
- 1 tonne de verre recyclée = 660 kg de sable et 100 kg de calcaire économisés

Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) :

Lancement de la nouvelle campagne de contrôle

Sur notre territoire, environ 2 000 habitations sont équipées de systèmes d'assainissement non collectif. La loi sur l'eau de 1992 prévoit le contrôle régulier de ces installations par la collectivité afin de s'assurer que les eaux sont efficacement dépolluées avant d'être rejetées dans le sol et donc dans les nappes phréatiques. Il s'agit bien d'un enjeu de salubrité publique et de préservation de l'environnement.

La mise en œuvre de ce contrôle, qui commence par les communes de Saumos et de Castelnau, est une mission de la CdC Médullienne. Elle l'exerce au travers du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

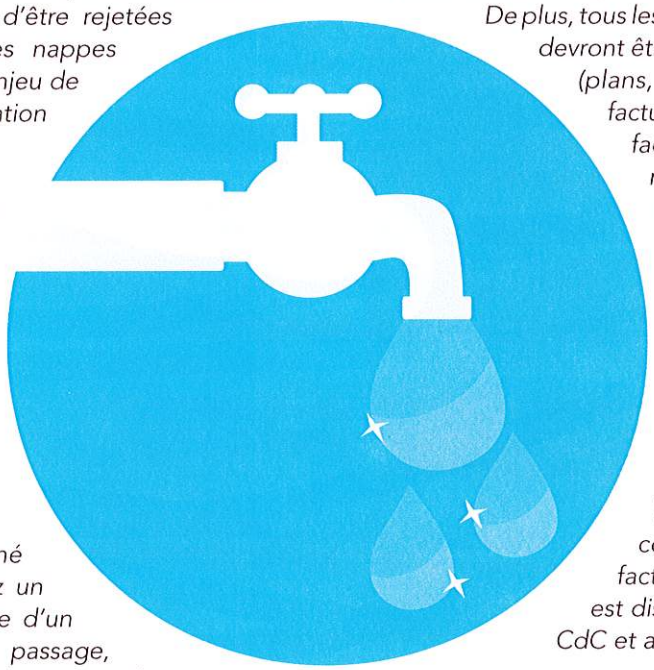

Le contrôle en pratique

Si votre domicile est concerné par le diagnostic, vous recevrez un courrier vous annonçant la visite d'un technicien du SPANC : jour du passage, créneau horaire... Cette lettre vous parviendra au minimum une semaine avant la date du contrôle. Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent à ce rendez-vous, vous pourrez contacter le SPANC afin de fixer une nouvelle date.

Le jour de la visite, le technicien prendra connaissance de la conception et de la localisation de votre installation. Différents éléments, tels que la fosse septique ou la fosse toutes eaux, le bac à graisse, la ventilation, les tuyaux de raccordement, l'épandage... seront ensuite inspectés pour en déterminer l'état et le fonctionnement.

Le propriétaire de l'installation et/ou l'occupant de l'habitation doivent impérativement être présents ou représentés et faciliter l'accès aux équipements d'assainissement (ouverture de différents regards). De plus, tous les documents relatifs à l'installation devront être mis à disposition du technicien (plans, attestation de conformité, factures de vidange et d'entretien, factures de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux, factures des matériaux utilisés...)

La visite dure environ 45 minutes. A l'issue du contrôle, un rapport de visite, où seront consignées les observations et autres recommandations, sera établi et envoyé par courrier.

Un règlement de service consignant les modalités de facturation et de fonctionnement est disponible sur le site Internet de la CdC et auprès de l'accueil.

Tarif en vigueur

Comme pour l'assainissement collectif, des redevances ont été définies pour l'assainissement non collectif. Le coût du diagnostic s'élève à 85 € et sera facturé à l'issue de la visite.

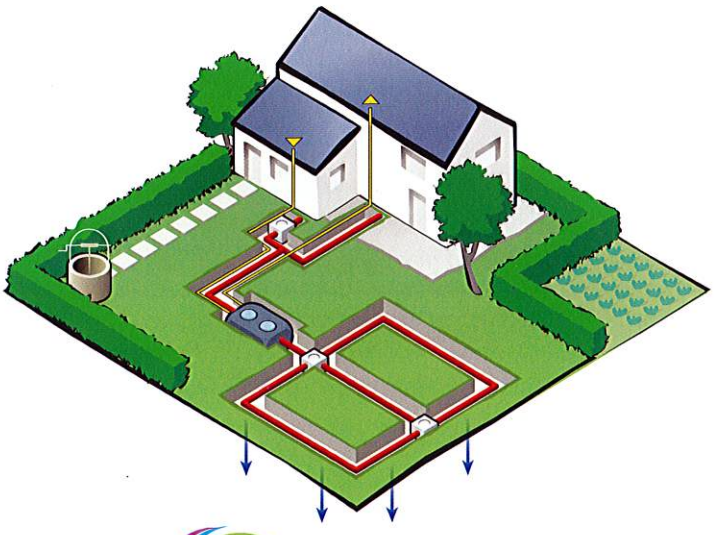

Communauté de Communes
Médullienne

Le SPANC c'est aussi :

- L'instruction des dossiers de conception d'assainissement dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation
- La vérification de la conformité des travaux
- Le contrôle des systèmes d'assainissements non collectifs dans le cadre d'une transaction immobilière
- Un rôle de conseil auprès des usagers

Pour tout renseignement, contactez le SPANC :

mail : ethibault@cdcmedullienne.fr
tél. : 05 56 58 65 20

PEFC 10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Crédits photos : Christopher Héry / Communauté de communes Médullienne / Fotolia
ARTÉJUL Conseil 2017